

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS en TTC	
HONORAIRES DE GESTION	
Mise en place du mandat de gestion Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations Délivrance des quittances et reçus Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable Révision des loyers Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire) Gestion des provisions pour charges Tenue de la comptabilité propriétaire Acompte mensuel des fonds perçus Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation Demande de devis pour travaux Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC	7% TTC Des encaissements
Prestations annexes	
Honoraires d'entremise et de négociation (à charge du bailleur)	90 € TTC
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers	160 € TTC
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	250 € TTC
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et versement après contrôle	250 € TTC
Montage d'un dossier ANAH, rendez-vous auprès des services administratifs et obtention des fonds	250 € TTC
Honoraires de renouvellement de bail d'habitation existant, avenants	114 € TTC
Clôture de compte de gérance, fin de gestion (par lot principal)	60 € TTC
Rédaction, envoi et suivi d'un congé au locataire pour l'échéance d'un bail en cours.	20 € TTC

GARANTIE LOYERS IMPAYES : 3% TTC sur les encaissements

Pour toute autre prestation nouvelle ou non-prévue ci-dessus, le mandataire aura droit à une rémunération spécifique, qui, à défaut d'avenant au mandat, sera calculée au temps passé sur la base des vacations horaires, à savoir, 95 € HT

HONORAIRE DE LOCATION

Montant global des Honoraire de location à la charge du locataire :

7% TTC du loyer annuel hors charges,

au taux actuel de la TVA de 20 % étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale :

honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

9€/m² de surface habitable

le montant doit être inférieur ou égal à 10 € TTC/m² de surface habitable en zone tendue ou 8 € TTC/m² en zone non tendue.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **3 % TTC du loyer annuel hors charges avec un plafonnement à 3 € TTC/m² de surface habitable.**

Montant des Honoraire de location à la charge du bailleur :

7% TTC du loyer annuel hors charges,

au taux actuel de la TVA de 20 % étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale :

honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

Le montant ne peut être inférieur à la part réclamée au locataire.

honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : Le montant ne peut être inférieur à la part réclamée au locataire.

Les honoraires pour un garage sont de 150 € TTC minimum

BAUX COMMERCIAUX ET BAUX PROFESSIONNELS

PRESTATIONS en H.T	
Honoraires de rédaction d'un bail ou renouvellement de bail commercial :	1.200,00 € H.T
Honoraires de rédaction d'un bail professionnel	850,00 € H.T
Honoraires de rédaction d'un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux	700,00 € H.T
Honoraires d'état des lieux dans le cadre d'une cession de droit au bail ou fonds de commerce à partager entre locataires sortant et entrant	600,00 € H.T
Honoraires de négociation, rédaction et état des lieux pour un bail commercial :	25,00 % H.T (calculés sur le loyer hors taxes et charges de la première année)
Honoraires de location, rédaction et état des lieux pour un bail professionnel ou Droit Commun ou dérogatoire au statut des baux commerciaux :	25,00 % H.T (calculés sur le loyer hors taxes et charges de la première année)